A CONSERVER!

Guide du Tri

Découvrez

les consignes de tri avec Tritou le meilleur ami du tri



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

11 rue Bernard Chochoy - 62380 ESQUERDES

Pascaline Pruvost

Tél.: 03 21 12 94 92

Fax: 03 21 93 94 55

ccpl.triselectif@orange.fr

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION AU TRI! ENSEMBLE CONTINUONS!









Le **tri** en 1 coup d'œil

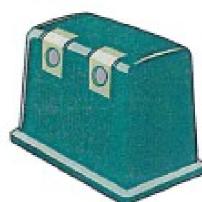
Emballages ménagers, journaux et magazines





Le verre

Colonnes d'apport volontaire



Déchets organiques sur demande et avec une participation financière



Déchets ménagers





Les emballages ménagers, et journaux magazines







le ne mets pas dans ce bac

Pots de crème fraiche, de yaourt en plastique Films et sachets en plastique Emballages en polystyrène Mouchoirs, serviettes en papier Bouteilles ayant contenu des produits chimiques Papiers peints, papiers cadeau Verre

La 2ème vie de vos déchets



Les journaux, prospectus, magazines



enveloppes, papier toilette...





Les bouteilles plastiques



pulls polaire, sièges auto, rembourrages de couettes, isolants...





Les cartonnettes



nouveaux emballages cartons, boîtes à œufs, ...



Les emballages métalliques

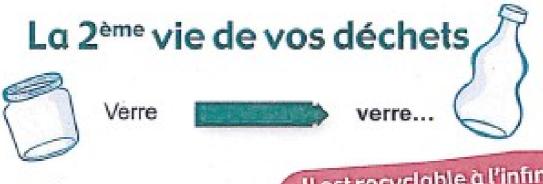


boules de pétanque, chariots de supermarché, chaises, ...





Il y a forcément une colonne près de chez vous... si besoin vous pouvez nous contacter pour obtenir une liste détaillée.



Il est recyclable à l'infini!

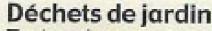
Le compost

Ce que je peux mettre dans mon composteur:

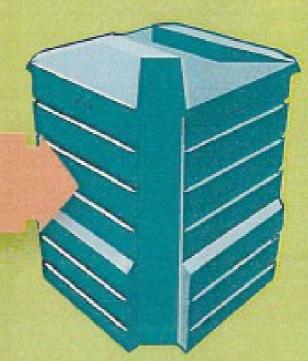


Coquilles d'œuf Epluchures Légumes et fruits Filtres à café Sachets de thé etc...





Tonte pelouses (en quantité raisonnable) Fleurs et plantes fanées Feuilles mortes Petits branchages





Renseignements à la CCPL au 03 21 12 94 92.

2 volumes vous sont proposés 325 ou 600 litres

Sur demande et avec participation financière

11111111111111111

Pourquoi faire du compost?

- Geste naturel et éco-citoyen qui s'inscrit dans la préservation de notre environnement
- Créer un terreau naturel
- Eviter l'incinération de nos déchets



La valorisation énergétique

La valorisation énergétique permet de transformer la combustion des déchets en énergie.

La vapeur d'eau récupérée de l'incinération des déchets est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude des immeubles raccordés aux réseaux de chauffage urbains.

L'électricité produite est utilisée pour les propres besoins de l'usine, le surplus étant vendu à un fournisseur d'énergie électrique. Et les autres déchets?

Les piles et les ampoules

Elles contiennent des substances chimiques toxiques et polluantes. Elles peuvent être ramenées dans tout magasin qui vend des piles et des ampoules !

Les médicaments

Tous les médicaments non utilisés ou périmés doivent être rapportés à votre pharmacien. Ils peuvent faire l'obiet de dons pour les personnes démunies.

Les textiles

Déposez-les dans les conteneurs à textiles. Il y en a certainement un près de chez vous. Ils seront donnés ou recyclés pour les plus abîmés.

Les objets encombrants et dangereux

Huile de vidange, la peinture, les vieux vélos, la ferraille... Amenez-les à la déchetterie la plus proche de chez vous. Ils seront orientés vers des filières de traitement organisées.



La déchetterie de Lumbres

Toute personne se rendant en déchetterie doit OBLIGATOIREMENT présenter sa pièce d'identité et son justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone, carte grise, eaux...) au gardien avant d'entrer sur le site.

No. 14 P. INC.	ne, carte grise, eachtry	RES	ren
	ETE		fermé le matin - 14h à 17h30
	fermé le matin - 13h30 à 18h45	lundi	9h à 11h45 et 14h à 17h30
lundi	9h à 11h45 et 13h30 à 18h45	mardi	9h a 11h45 et 14h d 17h32
mardi	9h à 11h45 et 13h30 à 18h45	mercredi	9h à 11h45 et 14h à 17h30
mercredi	9h à 11h45 et 13h30 à 16h45	jeudi	9h à 11h45 et 14h à 17h30
jeudi	9h à 11h45 et 13h30 à 18h45	vendredi	9h à 11h45 et 14h à 17h30
vendredi	9h à 11h45 et 13h30 à 18h45		9h à 11h45 et 14h à 17h30
samedi	9h à 11h45 et 13h30 à 18h45	samedi	fermé
dimanche		dimanche	ts, ferrailles, bois, déchet

Déchets acceptés : encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles, bois, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux, piles, batteries, néons, huiles, vêtements et chaussures, etc

Déchets refusés : ordures ménagères, déchets médicaux, amiante, bouteilles de gaz, pneumatiques, etc

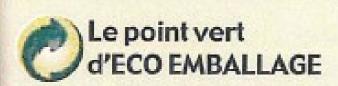
Infos **pratiques**

Veuillez sortir vos bacs la veille du jour de collecte, et les rentrer après chaque ramassage.

A partir du 1st juin :

Les collectes auront lieu même les jours fériés, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Dans ce cas les collectes seront reportées au lendemain. Seuls les déchets déposés dans les nouveaux bacs seront collectés.

SAVIEZ-VOUS



Le point Vert indique que l'entreprise qui fabrique le produit emballé participe financièrement au programme de recyclage de nos emballages ménagers.

Il symbolise également la performance des collectivités locales qui jour après jour améliorent la collecte et facilitent le tri, optimisent les coûts et déploient l'information locale.

Il ne signifie pas pour autant que l'emballage est recyclable.

Faut-il laver les emballages avant de les mettre dans le bac jaune ?

Non, il suffit de bien les vider pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau que vous utilisez devra ensuite être traitée.

Où va le contenu de mon bac jaune ?

Il est conduit au centre de tri d'Arques où les emballages sont triés manuellement avant de partir vers une usine de recyclage. Par respect pour les employés, soyez vigilants lors du tri de vos déchets.